

COMM

TABLES Alphabétiques des Mariages



- Un décret du 20 juillet 1807 (Bulletin 154, contient les dispositions suivantes sur les
 - Tables alphabétiques de l'Etat civil.
 - Les Tables alphabétiques des actes de l'Etat civil seront faites annuellement, et refondues
 - tous les 10 ans pour n'en faire qu'une seule par commune (Art. 1^{er})
 - Les Tables annuelles seront faites par les officiers de l'Etat civil, dans le mois qui suivra
 - la clôture du registre de l'année précédente, elles seront annexées à chacun des doubles
 - registres, et à cet effet, les Procureurs impériaux sont chargés de veiller à ce qu'une double
 - expédition soit adressée par les Maires au greffe du Tribunal, dans les trois mois de délai
 - (Art. 2).
 - Les Tables annuelles et décennales seront faites sur papier timbré et certifiées par les dé-
 - positaires respectifs (Art. 4).
- N. B. Voici le modèle à suivre pour la Table des Actes de Mariages Si le cadre laissé à la fin de chaque registre
- est insuffisant, il faudra y ajouter du papier timbré de la même dimension et continuer ce cadre de
- la même manière.

COMMUNE

Table Alphabétique des Mariages — 1860.

NOMS ET PRENOMS.	NUMÉROS	DATES
	DES ACTES.	DES ACTES.
BLANC (Barthélemy)	4	22 janvier.
FABRE (Augustin)	41	9 avril.
ROUSTAN (Jules)	16	18 octobre.

La Table ci-dessus est certifiée exacte dans toutes ses parties par Nous (1)
remplissant les fonctions d'Officier public de l'Etat civil.

A

le

1860.

(1) Indiquer les noms, prénoms et fonctions
du Maire ou d'Adjoint du Maire.